

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3325 - Vendredi 25 Janvier 2019 - Prix : 200 Fc

ELECTION PRÉSIDENTIELLE ANTICIPÉE

Fahmi Said Ibrahim s'explique

Fahmi Said Ibrahim devant la presse pour
expliquer sa candidature



PROCESSUS ÉLECTORAL

**La liste des candidats
retenus attendue
ce vendredi pour
les gouvernorats**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com



AUTONOMIE DES ÎLES

L'exécutif de Ngazidja accuse l'Union de faire disparaître l'autonomie des îles

Le ministre des finances aurait adressé un courrier aux administrations centrales au sujet de la disparition de certaines institutions insulaires. Hier devant la presse, le porte-parole de l'exécutif de Ngazidja qualifie cet acte du ministre de « coup d'Etat constitutionnelle » remettant en cause l'autonomie des îles.

Pour la énième fois, l'exécutif de Ngazidja est monté au créneau face au gouvernement central au sujet de l'autonomie des îles. Hier après-midi, au cours d'une conférence de presse, le pouvoir de l'île de Ngazidja a accusé le ministre des finances et du budget à ce sujet. Selon le porte-parole de l'exécutif de Ngazidja, le ministre des finances Said Ali Said Chayhane aurait adressé une lettre à certaines administrations relevant de l'Union, pour annoncer la fin de certaines institutions des îles autonomes. « Cette lettre que nous avons découverte par surprise dans une société de l'Etat, mentionne qu'il n'y a plus des commissaires, ni des directeurs généraux et ni

de secrétaires généraux des îles », martèle le commissaire chargé de la fonction publique de Ngazidja.

Le porte-parole de l'exécutif de l'île qualifie cet acte de « Coup d'Etat institutionnel ». Selon lui, ni la nouvelle constitution, ni l'ancienne ne mentionne nulle part, la disparition de l'autonomie des îles. Le commissaire Issihaka Mdahoma se demande pourquoi cet acharnement contre l'exécutif de Ngazidja. « Je ne comprends pas. Pourquoi seulement Ngazidja a des problèmes avec l'Union, s'interroge-t-il. Les autres îles bénéficient de tous leurs droits ».

L'exécutif de Ngazidja trouve que la meilleure solution est de dire non à haute voix. Pour le porte-parole du gouverneur Hassani Hamadi, le moment est venu de répondre à cette « mascarade » qui ne cesse de se répéter par les urnes. « Le peuple comorien d'origine de Ngazidja doit aller massivement aux urnes le 24 mars prochain et faire sortir Azali et son gouvernement », martèle-t-il. Présent dans cette conférence de presse, le commissaire aux finances de Ngazidja Ibrahim Himidi reproche au pré-



sident Azali d'être hostile aux « Wangazidja ». « Chaque fois qu'il est au pouvoir, c'est l'île de Ngazidja qui est toujours lésé », dit-il.

Interrogé à ce sujet, une source proche du ministère des finances affirme que le ministre des n'a jamais écrit une lettre mettant en cause l'autonomie des îles. Selon lui, ces prérogatives n'appartiennent qu'à la Cour Suprême et au président de la République. Il défie quiconque de présenter

cette lettre dont il est supposé être l'auteur. Au sujet d'une lettre adressée aux hydrocarbures pour arrêter le quota du carburant des entités, notre interlocuteur nie en bloc ces accusations. Il annonce en retour que le ministre des finances a procédé à la réouverture des comptes de l'île de Ngazidja qui a été fermé il y a quelques mois.

Ibnou M. Abdou

Peut-on bloquer l'Internet chez nous?

Lors de son interview en date du jeudi 10 Janvier, diffusée sur l'Office de Radio et Télévision des Comores (ORTC) le dimanche 13 janvier et publiée sur Al-Watwan le lundi 14 janvier, le Président de la République a évoqué un possible blocage des réseaux sociaux. Répondant à la question du journaliste d'Al-Watwan, Ibrahim Saandi Kemba, sur les réseaux sociaux, Azali Assoumani pense que l'utilité des nouvelles technologies doit s'adapter avec « la culture et l'éducation » comorienne. « C'est un sujet que nous, tous, devons nous intéresser et nous préoccuper », a-t-il répondu.

Pour le Président, plusieurs solutions sont à préconiser. Citant l'exemple de certains pays Azali Assoumani

pense à une solution rapide et inclusive. Va-t-il demander que l'on bloque l'internet ? Y'a-t-il une loi qui l'autorise ? Il est à rappeler qu'il y a une période où les citoyens comoriens n'avaient pas accès à tous les sites tels Skype et Facebook pour des raisons techniques. Le chef du département des crimes organisés de la police nationale, le commissaire Aboubacar Ahmed Mzé avait expliqué lors d'une rencontre en Octobre dernier que pour lutter contre la cybercriminalité, le pays se doit de « mettre en place une plateforme de surveillance qui permettrait de localiser les hacker en temps réel ».

Joint au téléphone, pour expliquer sur un possible blocage, dans son point de vue, le commissaire explique qu'il

n'est pas nécessaire de le faire. Selon lui, il est préférable d'instaurer une agence de filtrage pour plus de sécurité dans les réseaux sociaux. « La meilleure solution c'est de contrôler mais pas de bloquer », a-t-il précisé. En fervent technicien, ce dernier précise que les opérateurs avec l'aide des personnes compétentes doivent travailler en symbiose notamment sur la mise en place d'une agence de surveillance et de sécurité.

« L'internet contribue aujourd'hui à la réduction des couts en communication. On ne doit pas ou ne peut pas le bloquer sinon on reviendra dans les périodes anciennes », a-t-il expliqué avant de démontrer qu'un projet d'installation d'une agence de surveillance, soumis aux autorités, devait voir le

jour dans les plus « brefs délais ».

Pour rappel, le blocage d'internet est devenu monnaie courante dans le monde d'aujourd'hui. Certains dans un cadre légal et d'autres pour lutter contre les agissements « anti-démocratiques ». Les derniers événements de blocage d'internet en date sont ceux de la République Démocratique de (RDC). Depuis le 31 décembre dernier, sur demande du gouvernement, le régulateur des TICs avait demandé aux opérateurs de bloquer les réseaux sociaux pour protéger contre la divulgation de faux résultats à l'approche des élections, mais dans un cadre légal.

A.O Yazid

ELECTION PRÉSIDENTIELLE ANTICIPÉE

Fahmi Said Ibrahim s'explique

Fahmi Said Ibrahim est candidat à la présidence. Il l'est en tant qu'indépendant, son parti le Juwa ayant investi le député de Moroni Nord, Ibrahim Mohamed Soulé pour briguer la présidence de l'Union. C'est au cours d'une conférence de presse qu'il a livré ses explications, notamment pour cette candidature indépendante.

Fahmi Said Ibrahim fait donc partie des 20 postulants qui espèrent être retenus par la Cour suprême. C'est au cours d'une rencontre avec la presse ce 24 janvier que l'ancien ministre a expliqué le pourquoi de son abstention à l'élection primaire organisée par son parti. « Je me dois d'expliquer aux militants du plus grand parti comorien, pourquoi j'ai choisi de ne pas me présenter à la primaire », s'est-il exclamé. Et d'ajouter, nous ne pouvons pas « fustiger les entorses à la règle commises par ceux qui nous gouvernent et faire preuve de laxisme au sein de notre formation politique qui a un devoir d'exemplarité ».

Pour lui, la primaire a été biaisée,

les règles changeantes. Au cours de cette rencontre avec la presse, il a précisé « qu'il se pourrait que l'on me rétorque que les primaires n'étaient pas prévues par les textes régissant le parti, et pour cette raison, il aurait dû y avoir consensus bien avant leur tenue ».

Selon cet avocat au barreau de Moroni, « la procédure a été viciée, ce qui explique pourquoi deux des candidats battus par Ibrahim Mohamed Soulé lors des dites primaires, ont quand même décidé de se porter candidats ». Sans le nommer, Fahmi Said Ibrahim a tenu à préciser que ce n'était pas de la faute du député de Moroni Nord. Il s'est par contre bien gardé de citer « le ou les fautifs ».

A la question de savoir si l'échéance à venir n'était pas assez lourde d'enjeux pour qu'ils se hasarrent à éparpiller leurs voix avec 4 candidats, le candidat a répondu « qu'il n'excluait pas qu'une solution soit trouvée entre eux », reconnaissant « que la multiplication des candidats n'était pas forcément en faveur du Juwa ».

L'ancien candidat de la présidentielle de 2016 s'est servi de cette tribune pour envoyer quelques piques à « ses amis », lesquels répandraient une rumeur selon laquelle, « il aurait trahi l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi » aujourd'hui en prison. « Je ne l'ai pas trahi, je lui rends visite régulièrement ; si je ne suis pas son avocat c'est parce que je ne voulais pas faire un mauvais mélange des genres, pour autant je collabore avec les conseils du président d'honneur du Juwa ».

Continuant sur cette lancée, il affirmera avec force « n'être pas le candidat de Azali Assoumani, et si d'aventure ceux qui sont soupçonnés de l'être ont été reçus à Beit Salam, soyez certain que je n'en fais pas partie ». Il dira n'avoir pas vu le président, depuis la rupture de l'alliance Crc-Juwa en 2017.

Fahmi Said Ibrahim a par ailleurs appelé à la mise en place d'une plateforme politique « afin de sauvegarder les intérêts du peuple comorien, le vrai souverain, et de faire en sorte que les élections soient crédibles et transpa-



rentes ».

Pour ce qui est du second tour, si jamais il n'y était pas admis, il promet de « soutenir le candidat qui sera choisi par le Juwa ». Fut-ce Mohamed Ali Soilihi ? Fahmi Said Ibrahim a répondu par l'affirmative, arguant qu'il s'agit aujourd'hui « d'une nouvelle configuration politique », loin de celle de 2016.

Fsy

PROCESSUS ÉLECTORAL

La liste des candidats retenus attendue ce vendredi pour les gouvernorats

Le ministre de l'intérieur en charge des élections a tenu hier jeudi une conférence pour parler du dépôt des candidatures à la présidentielle et aux gouvernorats des îles. A la fermeture des dépôts, on enregistre 9 candidats à Ngazidja, 7 à Mohéli et 11 à Anjouan pour les gouverneurs. Pour les présidentielles, 28 dossiers ont été retirés et 20 candidats ont déposé leur candidature. Pour les gouverneurs, la cour va prononcer son délibéré ce vendredi matin.

Du 08 au 23 janvier, les candidats voulant briguer la magistrature suprême ou bien les gouvernorats des îles étaient appelés à déposer leurs dossiers de candidature. A la fermeture des dépôts le 23 janvier à minuit, la Cour Suprême a enregistré 20 candidats sur 28 dossiers retirés. Pour les gouverneurs des îles, 70 dossiers ont été retirés et seulement 27 postulants ont pu déposer leurs candidatures. Ils sont au nombre de 9 candidats à Ngazidja, 7 à Mohéli et 11 à Anjouan.

« Nous nous félicitons dans un premier temps de la réussite sans au-

cune complication des dépôts de candidatures dans les différentes îles. Nous avons constaté aussi que la majorité des candidats sont des candidats indépendants », lance Mohamed Daoudou, le ministre de l'intérieur en charge des élections. Ce dernier a montré que les partis reconnus officiellement par la loi qui ont déposé



leurs candidatures sont au nombre de trois. Il s'agit de la CRC, de l'UPDC et du Juwa. Le ministre reste convaincu qu'il y a du travail à faire au sein des partis.

« Si on regarde les candidats à la présidentielle, on constate beaucoup de candidats qui sont influents dans les formations politiques mais qui ont

choisi de se présenter en indépendants », avance-t-il. Conformément à l'article 74 de la loi électorale, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a jusqu'au 26 janvier pour déclarer les candidatures retenues et rejetées. Pour les gouverneurs, elle va prononcer son délibéré ce vendredi matin.

Le ministre en charge des élections a salué aussi la démarche des candidats qui ont déposé leurs candidatures qui selon lui, adhèrent à la nouvelle constitution. « Mercredi dernier, toute la classe politique a adhéré à cette constitution qui a été longtemps décriée par certains. On a constaté qu'ils étaient les premiers et nombreux à déposer. Nous nous réjouissons de cette attitude des politiques comoriens », poursuit le ministre. Mohamed Daoudou espère que les élections anticipées de 2019 seront les plus crédibles et les plus transparentes. Ils demandent aux candidats de s'informer sur les lois et les règlements qui régissent les élections en Union des Comores et de s'y conformer car il y va de la crédibilité et de la stabilité de notre pays.

Mohamed Youssouf

MÉDIAS

ERA environnement, au service de l'environnement et du développement durable

Le lancement du média ERA environnement a eu lieu hier jeudi à Moroni. Des hautes personnalités du pays et ONGs étaient présentes au lancement de la nouvelle presse en ligne dédiée à l'environnement et au développement durable. C'était aussi une opportunité de découvrir leur travail effectué en Afrique et dans le monde ainsi que celui qu'ils envisagent d'entreprendre aux Comores.

ERA Environnement est un média basé sur les changements climatiques et le développement durable et sera dirigé par une gérante journaliste spécialiste de l'environnement, Houmi Ahamed Mikidache. Le média en question a formé beaucoup de jeunes journalistes dans le monde surtout en Afrique. « L'équipe ERA Environnement se félicite d'être considérée comme étant la référence en tant que média crédible sur les changements climatiques et classée parmi les médias qui respectent

la déontologie journalistique », montre Houmi Ahamed Mikidache.

Depuis 2008, ils travaillent en réseau avec des journalistes africains et européens de l'environnement et ils couvrent régulièrement des conférences sur le climat et le développement durable mais aussi forment les journalistes en la matière. « Nous avons été sollicités par le ministre des affaires étrangères français, pour former des jeunes journalistes et blogueurs du Rwanda, de la Tanzanie, du Kenya et de Madagascar du 1er au 11 juin 2015. Ce sont des pays membres de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui seront appelés à participer à la COP 21 », précise-t-elle. Et d'ajouter : « Selon elle, ce n'est pas une première car, en 2016, la Banque Mondiale m'a conviée à couvrir une conférence sur l'économie bleue à l'île de Maurice. La même année, je suis partie à Rabat pour couvrir aussi une conférence sur le droit de l'environnement ».



ronnement ».

La journaliste franco-comorienne installée en France a montré aussi qu'ils ont réalisé des reportages et couvert des événements sur le climat à Paris, au Maroc, et Bonn mais aussi à Katowice. Ils ont aussi formé des jeunes journalistes en Tanzanie, en Afrique du Sud, au Nigeria et au Bénin. « Pour cela, nous avons pris

l'initiative de créer une entreprise de presse en ligne aux Comores, basée sur l'information et la formation aux techniques journalistiques liées au développement durable, que nous avons le privilège, en votre présence, de procéder au lancement de notre média », conclut-elle.

Nassuf Ben Amad

HABARI ZA UDUNGA

Peu importe si le monde vacille : "Ndelebotsi no msetro"

Alors que vient sonner l'heure de comptabiliser le nombre de prétendants à la haute superstructure, le microcosme sous les cocotiers commence à réveiller ses vieux démons. Comme diraient nos cousins gaulois, chacun voit midi à sa porte. La politique comorienne fait partie du folklore des îles de la lune. Si ici et là émergent quelques individualités ayant une vision cohérente, le plus grand lot est formé de personnes qui cherchent à se caser pour espérer gagner le jack pot, au détour d'une « combinazione » lors d'un probable second tour.

Alors que les problèmes demeurent dans tous les compartiments de la vie sociale, tout ce beau monde, calculette à la main est en train de faire les comptes sur le nombre de couches so-

ciales à mobiliser pour les prochaines joutes politiques.

Il convient de rappeler que dans les îles de la lune, le concept « équilibre » figure parmi les mots les plus usités par le microcosme. En effet, depuis 1978, il fait partie de la panoplie du discours de tout « bon » politicien sous les cocotiers. Si à un certain moment, il a pu aider à trouver des compromis dans le jeu subtil de la classe politique, il faut se dire qu'à certains autres moments, des opportunistes s'y sont glissés insidieusement pour se fondre dans la moule et ils sont devenus au fil du temps des spécialistes respectés dans ce jeu d'équilibre, instable cela va de soi.

Cet équilibrisme, tous azimuts, constitue, peut être, un des éléments, de notre instabilité actuelle. C'est ainsi

qu'à force de vouloir à tous prix trouver un équilibre insulaire dans la gestion de l'Etat, on avait occulté l'aspect le plus important, qui est la constitution d'équipes capables d'impulser des véritables stratégies de développement en dehors des contextes purement insulaires.

Peu importe si le monde vacille, l'essentiel est de se croire à un moment donné comme étant au centre de toutes les attentions. Notre drame vient surtout du fait que chacun de nous se sent capable d'être au gouvernail quel que soit le temps qu'il fait. Nous le disons souvent, il suffit d'un concours de circonstances pour se retrouver au sommet. « Zinu bahati zakalantsiza wandru », telle est l'explication basique.

Il ne faut pas être un très grand clerc, grand politologue ou versé dans

la lecture des boules de cristal pour savoir que dans le pays on manque énormément de repères pour se guider dans la dédale des déclarations tant du régime que de l'opposition ou pour être précis de la cohorte des multiples courants et tendances qui les composent.

On pourrait se demander si le temps n'est pas venu pour nous d'admettre là où nous avons failli et d'ouvrir le débat sur de nouvelles approches pour un développement au service du pays. Si nous en avons à cœur cela, les moyens pour y arriver ne nous ferons pas défaut. À moins de vouloir rester dans « lebotsi no msetro », pour encore un bout de temps !

Mmagaza

LA CONFÉDÉRATION AFRICAINE DE FOOTBALL ET LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT

La Caf, assignée au Tas par trois plaintes

De fâcheux événements bouillonnent autour de la Caf depuis le retrait de l'organisation de la Can 2019 au Cameroun. La Ffc, la Cote d'Ivoire et la communauté footballistique de Cameroun, se sentent lésées et frustrées par trois décisions de la Caf. A tort ou à raison, elles les jugent « partisans et arbitraires ». Par conséquent, elles ont passé à l'offensive. Le Tribunal Arbitral de Sport (Tas) aura-t-il du pain sur la planche ? Mais, le dossier des Comores est confronté à un obstacle financier. Cap alors au Caire !

La Fédération de Football des Comores (Ffc) se débat pour la disqualification des Éléphants indomptables aux éliminatoires de cette compétition, face aux Cœlacanthes en mars prochain, en vertu de l'article 92 des statuts et règlements de la Caf.

L'attribution de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (Can 2021) au Cameroun, pourtant officiellement dévolue à la Cote d'Ivoire a fait grincer des dents. Les Ivoiriens saisis-

sent le Tas pour décision arbitraire. Le double silence gardé, et par les autorités camerounaises et, par la Fédération camerounaise de football, ne fait pas l'unanimité chez la communauté footballistique du pays du président Paul Biya. L'Association des Clubs de Football amateur du Cameroun a pris une décision audacieuse. Elle décide d'appuyer l'appel déposé au Tas. Face à ces trois plaintes, sur quel pied va danser le patron de la Caf, le Malgache Ahmad Ahmad ?

Le cabinet d'avocats, qui défend régulièrement à Lausanne (Suisse) des dossiers brûlants, pour une décision, jugée « partisane et arbitraire » de la Caf, est disponible. Mais, les Comores estiment colossale la charge financière de l'ouverture d'un dossier et la poursuite judiciaire. « Il nous faut environ 70 millions », se plaint, Saïd Ali Saïd Athoumani, patron de la Ffc.

Pour éviter une double frustration, les autorités misent sur une présence effective et conquérante des Cœlacanthes à la dernière journée concluante des éliminatoires de la Can 2019, prévues dans moins de 70 jours à Yaoundé, face aux Lions indompta-



ble du Cameroun. Le contrat du coach Amir Abdou est renouvelé. Les autorités nationales se montrent disponibles à assurer les titres de voyage des Cœlacanthes. En clair, la soif de pren-

dre part à la phase nationale, prévue en Égypte motive le pays entier.

Bm Gondet

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 773 91 21 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

ALERTE SANITAIRE / INFO-PREVENTION

ROUGEOLE

LA ROUGEOLE CIRCULE DANS LA ZONE OCÉAN INDIEN

ATTENTION, la rougeole est très contagieuse !
Une seule solution pour vous protéger : **LA VACCINATION**

LES SYMPTÔMES

Écoulement
du nez

Conjonctivite

Toux

Grande fatigue

Forte fièvre
(+38,5°)

Quelques jours plus tard, **DES BOUTONS ROUGES** apparaissent sur le visage, puis se répandent sur le reste du corps.

SI VOUS RESSENTEZ CES SYMPTÔMES

Consultez immédiatement votre médecin traitant et portez un masque par mesure de prévention.

LES ENFANTS, LES ADOLESCENTS, LES JEUNES ADULTES ET LES PERSONNES FRAGILES SONT LES PLUS CONCERNÉS

Plus d'informations sur
www.ocean-indien.ars.sante.fr

LIBRE OPINION

Présidentielles : le pays sans perspectives

La liste des candidats est close. L'on peut déjà se faire une idée de ce que seront les présidentielles 2019. Rien de nouveau sous le ciel comorien. On peut même s'attendre au pire, en tout cas à la continuation de la descente aux enfers du pays ! Car les présidentielles ne donneront pas lieu à un débat de fond sur les questions fondamentales qui président aux destinées du pays. Tout indique qu'il n'en sera rien. Au lieu d'une confrontation de projets, on assistera au spectacle habituel, un tel contre tel autre, promesses mirifiques du genre « émergence, rehemani, ... », plutôt du folklore autour des candidats, avec cette fois-ci un risque sérieux d'une forte dose d'agressivité au regard du contexte induite par les dérives autoritaristes du régime Azali.

Les institutions ont été évoquées, en rapport avec le changement de constitution. Mais on limite la perspective au retour à la Constitution de 2001. Comme si on pouvait gommer la Constitution de 2018 ! Zappé le bilan nécessaire des 43 ans d'indépendance. Comment consolider la stabilité induite par la Tournante tout en corrigeant ses défauts ? Comment construire un État de droit assis sur une loi unique, comprise et respectée par tous ? Quelle politique contre la pauvreté ? Comment sortir de l'impasse maoraise ? Etc.

Fait significatif : la plupart des candidats sont des indépendants. Imaginer donc un chef de parti candidat indépendant aux présidentielles, plusieurs dirigeants de premier plan d'un même parti se lançant dans la course, chacun

sous le drapeau de l'indépendance. Et que penser du spectacle pitoyable de l'Union de l'Opposition. Les partis politiques semblent avoir fait leur temps. Sous nos cieux ils apparaissent comme des groupes derrière une personnalité. Aucun ne s'appuie sur un programme politique. Alors la plupart de leurs héritiers préfèrent avancer masquer.

A côté des « vieux chevaux », des nouveaux visages font irruption dans la mêlée. Ils semblent tomber du ciel. On y trouve même des « illustres » inconnus. Volonté d'intégrer le « haut du

panier » comorien ou croyance naïve à un messie surgi de nulle part pour sauver la populace ou initiation d'un nouveau processus de création d'une nouvelle force politique ?


Une chose paraît claire. Tant que le pays ne se dotera pas de partis politiques fondés sur une adhésion à des valeurs cristallisées dans un programme politique, aucune perspective sérieuse de sortie du gouffre dans lequel le pays s'enfoncé depuis l'indépendance ne prendra corps.

Un défi pour ceux qui se veulent


les héritiers de Mtsala, Masimu, Patiara, Kosu, etc. Un défi pour ceux qui se veulent les continuateurs du MOLINACO, du PASOCO, d'ALI SOILIH, de l'ASEC et du FD. Plus le temps passe, plus la réalité crève les yeux. L'absence d'une organisation politique portant les aspirations du pays à l'indépendance et à l'unité nationale, les aspirations des Comoriens au progrès socio-économique et aux libertés fondamentales, le pays sera bloqué.

Idriss

**La Gazette
des Comores
Une information
plurielle, une liberté
de pensée et de ton**



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

N° 2019/002/ CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE

La CENI se félicite de la réussite sans aucune complication de l'activité «**dépôt de candidatures**» ouverte au 8 janvier et qui a pris fin comme annoncé le 23 janvier 2019.

Elle félicite les politiques et candidats pour leur forte implication dans le présent processus électoral et le respect des délais impartis pour cette opération de dépôt des candidatures.

Les Commissions Electorales Insulaires Indépendantes, se sont mobilisées et ont su mener avec professionnalisme cette première opération d'envergure. Le résultat obtenu est à la hauteur de la mission assignée.

La situation relative aux candidatures de la Présidentielle est communiquée par **la Cour Suprême**.

A la fermeture des dépôts, après le 23 janvier 2019 à 23H59, la situation globale relative aux Candidatures des **Gouverneurs des Iles**, se présente ainsi:

Ile/ Nation	Nbre de dossiers retirés	Nbre de candidatures déposées	Nbre de candidatures féminines	candidat investis par 1 Parti politique	Nbre de candidatures indépendantes
Ngazidja	30	09	01	02	07
Mwali	15	07	00	02	05
Ndzuwani	25	11	00	05	06
Général	70	27	01	09	18

Conformément à l'article 74 de la loi électorale, la CENI a jusqu'au 26 janvier pour déclarer les candidatures retenues et rejetées.

La Commission Electorale Nationale Indépendante :

- Confirme son apprétement à tenir des élections libres transparentes et crédibles ;
- Appelle les électeurs d'aller vérifier leur inscription sur les listes